

COMPTE-RENDU

de la Réunion Publique

Du Conseil Municipal du 17 décembre 2018

Affichage Administratif : Loi 96/142 du 21/02/96

*Article 2121-25 du Code Général
des Collectivités Territoriales*

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N/Réf : MRE/SRO

Étaient présents : Mmes et MM BARBIERI – BATTIN – BRAUD – CAPOCCIONI – DARDET – DARMET – DINI – DOULAT – DUBOUCHET – FAURE – GUGLIELMI – GUIGUI – LANCELON-PIN – LELIEVRE – LISSY – MAITRE – MARGERIT – PAULIN – PRAT – REPELLIN – ROSTAN – SADOON – SERBOURCE – SPIRHANZL – TORNABENE – TOUSSAINT

Étaient absents et excusés : Mmes et MM. DROGO – FRAILE – GONNET – GROS-DAILLON – JAGLIN – MALLIER – OCCHINO

David DROGO donne pouvoir à Flore DARDET – Véronique GONNET donne pouvoir à Christine LANCELON-PIN – Patricia GROS-DAILLON donne pouvoir à Ada SADOON – Yvan MALLIER donne pouvoir à Valérie DUBOUCHET

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes et l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Hélène FAURE et Hervé DOULAT ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptées, assistés de Sylvie ROSIN, fonctionnaire territorial.

@@@@@

En préambule Monsieur le Maire tient, au nom du Conseil Municipal, à témoigner toute sa sympathie à Ada SADOON qui a perdu son époux.

ADMINISTRATION GENERALE

Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire présente le compte-rendu des décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal.

VOTE : Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

INTERCOMMUNALITÉ

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 novembre 2018

Arrivée de Madame BARBIERI.

Marc PAULIN présente la délibération relative à l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 novembre 2018.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Convention de gestion de services entre Grenoble Alpes Métropole et la Commune de Seyssinet-Pariset relative à l'entretien des zones d'activités économiques et industrielles

Arrivée de Monsieur DARMET.

Bernard ROSTAN présente la délibération relative à la signature de la convention de gestion confiant à la commune de Seyssinet-Pariset, le soin d'assurer la gestion de l'entretien des zones d'activités en matière d'éclairage public, de propreté urbaine et d'espaces verts pour l'année 2018.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Transfert de la compétence emploi et insertion à Grenoble-Alpes Métropole

Arrivée de Madame GUIGUI.

Gérard DINI présente la délibération relative au transfert de la compétence Emploi-insertion à Grenoble-Alpes Métropole à compter du 1er janvier 2019.

Pour Guillaume LISSY, deux questions sont posées : le transfert de la compétence, qui ne fait pas l'objet de désaccord sur le fond, et les conditions du transfert qui soulèvent des points de vigilance. La Métropole exerce la compétence de l'action économique et cela a du sens si elle peut contribuer à redistribuer les richesses et développer l'emploi. Le transfert va donc dans le sens de la cohérence. Il va également dans le sens de l'amélioration du service aux habitants car il permettrait à l'ensemble des communes d'en bénéficier, ce qui n'était pas le cas. La commune de Seyssinet-Pariset ne perd rien et d'autres communes gagnent du service. Le coût sera neutre pour le contribuable. Il faudra veiller à ce que le SIRD, qui n'exercera plus cette compétence pour le compte des communes de la rive gauche, baisse sa fiscalité pour que la ville puisse augmenter la sienne et verser le montant de sa participation à la Métropole via une diminution de l'attribution de compensation. Il y a également la question des locaux à clarifier. Enfin, le SIRD a perdu des compétences, ce qui pose à nouveau la question de son intérêt et de sa pertinence. Il faut travailler à la dissolution du SIRD en lien avec les autres communes, notamment pour le gymnase Bergès.

Monsieur le Maire estime que des mécanismes hasardeux sont proposés comme le report de la diminution de l'attribution de compensation après les élections municipales. De plus toutes les communes ont déjà accès à ce service, les habitants des petites communes non pourvues pouvant se rendre gratuitement dans les services des communes de taille plus importante. La Métropole ne retrouvera pas des moyens nouveaux dans son budget pour exercer cette compétence. Par ailleurs il y a un déséquilibre dans les participations des communes et, pour la rive gauche, la question relative aux locaux n'est pas clarifiée. Concernant les participations, il semble que la CLECT opèrerait pour un coût à l'habitant ce qui semble plus équitable. Enfin le personnel ne pourra au mieux être transféré qu'au 1^{er} mars, les instances paritaires n'ayant pas pu se réunir en fin d'année du fait des élections professionnelles. Concernant le SIRD, sa dissolution impliquerait un conventionnement entre les communes de la rive gauche pour la gestion du gymnase Bergès, or les conventions cela peut s'annuler du jour au lendemain.

Gérard DINI pense que le personnel de la maison pour l'emploi va être redéployé sur un territoire plus vaste et donc s'éloigner des préoccupations du territoire de la rive gauche du Drac. La Métropole va à marche forcée sur une compétence qui n'est pas obligatoire.

VOTE : Adopté à la majorité moins 7 abstentions.

FINANCES :

FINANCES - BUDGET VILLE – Débat d'orientation budgétaire

Karol DARMET présente la délibération relative à la présentation du document introductif au débat d'orientation budgétaire 2019.

Monsieur le Maire remercie Marie MATHIEU qui remplace quelques mois Anouck TRONEL avec laquelle elle a pu commencer à préparer ce document, puis qui l'a finalisé sous la responsabilité de la DGS.

Hervé DOULAT remercie les services et les élus qui ont travaillé sur le DOB et apprécie les efforts de présentation. Il salue la qualité du document transmis et celui projeté ce soir sur les orientations de la politique municipale. Ces documents apportent une vision plus claire notamment sur la partie investissement et le fonds de roulement. En revanche il émet une crainte concernant la taxe d'habitation et la question de la dynamique de cette ressource. Il demande s'il y a plus d'information à ce jour.

Le document fait apparaître que l'année 2018 renforce notre capacité d'investissement avec une progression du fonds de roulement et prépare les projets de construction de la nouvelle crèche et d'aménagement de la Fauconnière. Il est en particulier prévu d'autofinancer la crèche. L'emprunt reste tout-de-même un levier intéressant, les taux sont bas, et d'autres projets devront être financés dans l'avenir. Il demande comment a été prise la décision d'utiliser le fonds de roulement pour financer les investissements. Une telle décision nécessite une vision à long terme, dans laquelle s'inscrit le projet Fauconnière qui est un projet à dix ans. Il souhaite que soient développés des outils de planification et propose d'avoir une vision pluriannuelle des investissements, ce qui permettrait également d'améliorer le taux de réalisation. Pour 2019, le prélèvement SRU, conséquence d'une carence en logements sociaux et d'une difficulté pour la commune de tenir ses engagements, est estimé à 258 K€ et visiblement il sera amené à progresser dans l'avenir. Sur les orientations 2019, la section de fonctionnement est à nouveau fortement contrainte du fait de la pression de redressement des comptes publics imposée par l'Etat et des incertitudes pesant sur la taxe d'habitation. M. DOULAT renouvelle la nécessité d'un PPI, centré sur le projet de vie des Seyssinettois, qui permettrait de dépasser les contraintes du calendrier électoral, notamment en période où le doute démocratique s'exprime et où il faut apporter de véritables perspectives d'avenir.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'information sur la taxe d'habitation. Elle devrait faire l'objet d'une compensation à l'euro près l'année N, puis les communes perdront l'inflation et donc la dynamique de cette recette. D'après la loi de finances, il devrait y avoir une compensation de la dynamique mais uniquement sur les nouvelles réalisations. Sur le budget 2019, les recettes fiscales devraient être stables. Concernant le taux de réalisation des investissements pour 2018, il dépend certes en partie de la capacité des services à suivre les projets mais, si l'on prend l'exemple de la salle et du square Moucherotte, il dépend aussi de nos partenaires et en l'occurrence de l'évolution du programme immobilier. Sur le financement de nos projets à long terme, notamment le projet Fauconnière, il devrait générer environ 500K€ de dépenses annuelles, ce qui ne devrait pas obérer notre capacité d'investissement. Le fonds de roulement est important et évite d'avoir recours à l'emprunt qui détériorerait notre épargne nette. Concernant le prélèvement loi SRU, les permis de construire sont de

plus en plus attaqués, cela devient la règle dans l'agglomération, et le Plan de Prévention des Risques d'Inondation empêche la réalisation de nouveaux projets sur une grande partie de la commune.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

FINANCES - BUDGET VILLE – Exercice 2019 : Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Karol DARMET présente la délibération relative à l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FINANCES - BUDGET VILLE – Exercice 2018 : Produits irrécouvrables : Créances éteintes

Karol DARMET présente la délibération relative à l'état des créances éteintes établi par le receveur municipal.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Exercice 2019 - Subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Karol DARMET présente la délibération relative à la subvention attribuée au centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2019.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Transfert de la compétence Personnes Agées du CCAS vers la Ville de Seyssinet-Pariset

Nathalie TOUSSAINT présente la délibération relative au transfert de la compétence Personnes Agées du CCAS vers la Ville de Seyssinet-Pariset.

Sylvain PRAT relève que le transfert est justifié par le transfert de gestion de la RPA et serait demandé par la Trésorerie. On transfère non parce que c'est bon pour le service mais pour un problème juridique. Nous avons soutenu le transfert de la petite enfance car cela permettait de l'intégrer au PEDT et d'avoir une politique éducative cohérente de la petite enfance jusqu'à l'adolescence. La présente décision va réduire le CCAS à

l'Arche et l'action sociale. Quelle est la projection sur l'avenir du CCAS si l'on sort toutes ses compétences au fur et à mesure ?

Monsieur le Maire explique que le transfert de la compétence personne Agées relève de la même logique que celui de la Petite Enfance. Il offre une visibilité de ce que représente la compétence au budget de la commune et permettra d'organiser les débats relatifs à cette compétence en Conseil Municipal. Le CCAS revient à sa vocation d'origine.

Pour Sylvain PRAT le budget du CCAS est équilibré par une subvention de la commune qui en a donc la pleine maîtrise. Par ailleurs rien n'empêche d'organiser des débats en Conseil Municipal sur les compétences du CCAS.

Monsieur le Maire explique que la logique de ce transfert est la même que pour la Petite Enfance. Il permet d'identifier la réalité du coût de ces services et d'avoir des débats en Conseil Municipal. Le CCAS retrouve sa mission initiale.

Nathalie TOUSSAINT rappelle qu'il existe un pôle social dans l'organigramme des services, le CCAS et le service Personnes Agées y sont rattachés.

Guillaume LISSY ajoute qu'aujourd'hui on enlève l'outil citoyen qu'était le CCAS pour le redonner au politique.

VOTE : Adopté à la majorité moins 7 voix contre

Bail de droit commun entre l'Office Public de l'Habitat de l'Isère (OPAC 38) et la commune de Seyssinet-Pariset pour le bâtiment Résidence Autonomie « Les Saulnes »

Nathalie TOUSSAINT présente la délibération relative à la convention de location (bail de droit commun) relative à la résidence autonomie « Les Saulnes ».

Sylvain PRAT indique que son groupe soutien de la rénovation de la RPA, qui est décorrélée de la gestion.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Convention de délégation de gestion entre la commune de Seyssinet-Pariset et la fondation Partage et Vie pour le bâtiment Résidence Autonomie « Les Saulnes »

Nathalie TOUSSAINT présente la délibération relative à la signature de la convention de gestion de la Résidence Autonomie « Les Saulnes » entre la commune de Seyssinet-Pariset et la fondation « Partage et Vie ».

Sylvain PRAT rappelle la position de son groupe, défavorable au transfert. Il observe que le bail est de onze ans et qu'il n'y a pas de clause de revoyure à mi-parcours. La seule clause de résiliation intervient en cas de force majeure. Ceci signifie que si la commune veut récupérer la gestion, elle s'engage dans une bataille juridique certaine.

Monsieur le Maire précise que la clause de revoyure est à discuter avec le département car c'est l'institution qui donne l'agrément. Cette décision va dans le sens de l'histoire, une gestion spécialisée pour un service de qualité.

VOTE : Adopté à la majorité moins 7 voix contre.

Prix de vente restauration à domicile

Nathalie TOUSSAINT présente la délibération relative à la fixation du prix de vente du repas porté à domicile à compter du 1er janvier 2019.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Modification de la composition de la commission solidarité

Nathalie TOUSSAINT présente la délibération relative à la modification de la composition de la commission solidarité.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois

Ada SADOON présente la délibération relative à la modification du tableau des emplois.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Grenoble Alpes Métropole - Rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement

Bernard ROSTAN présente la délibération relative aux rapports annuels de Grenoble Alpes Métropole sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Convention de partenariat avec les communes et les bailleurs sociaux pour la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Bernard ROSTAN présente la délibération relative à la signature de la convention de partenariat avec les communes et les bailleurs sociaux pour la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

VOTE : Adopté à l'unanimité.

URBANISME :

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole : Avis de la commune sur le projet de PLUi arrêté

Marc PAULIN présente la délibération relative à l'avis de la commune sur le projet de PLUi arrêté.

M. PAULIN remercie les services pour le travail réalisé sur ce dossier.

M. le Maire s'associe à ces remerciements et tient à souligner le travail approfondi effectué par Catherine COMPAIN.

Guillaume LISSY remercie les services municipaux et métropolitains qui ont travaillé main dans la main. Ce document permet d'avoir une vision cohérente d'ensemble à l'échelle de la Métropole. Il est important que le Conseil Municipal ait une vision partagée sur cette délibération pour permettre l'adoption du PLUi et il partage les erreurs matérielles relevées et les remarques qui y figurent. Il est en revanche réservé sur la demande de dérogation quant au nombre de logements à réaliser sur les zones de mixité sociale (notamment sur le ratio de 25% proposée dans ce cadre). Il sait le Maire attaché à un équilibre entre activité économique et le logement, mais quelle activité économique ? Aux Arcelles, il existe un projet. Chiffré à 1, 5 M€, il repose sur 3 volets : agricole, salles de séminaires et hébergement atypique. Il serait nécessaire de modifier le classement de cette zone, actuellement zone naturelle, en zones de plein air. M. LISSY propose de faire cet effort, sous réserve de régler les problèmes d'accessibilité et que les zones de captage d'eau soient protégées. Il suggère que la demande soit faite à l'occasion de ce vote.

Monsieur le Maire indique que la zone de plein air n'existe pas en tant que telle dans le PLUi, il s'agirait plutôt d'une zone de future urbanisation.

Il prend note de la proposition et ne ferme pas la porte au projet. La question pourra être soulevée au moment de l'enquête publique au printemps. Il y a beaucoup de choses à vérifier. L'ARS en particulier est réservé sur le volet préservation des ressources en eau. De plus qui investit, pour les accès notamment ?

Marc PAULIN indique que l'enquête publique aura lieu d'avril à mai 2019, sur la commune.

Guillaume LISSY note que le Maire ne ferme pas la porte au projet et qu'il s'engage à porter le débat au moment de l'enquête publique. Ce projet pourrait être porteur sur

des secteurs d'activité pour lesquels la commune a des atouts à jouer, liés à l'identité de la commune.

VOTE : Adopté à la majorité moins 1 abstention.

Projet de renouvellement urbain du site de la Fauconnière – Bilan de la concertation

Marc PAULIN présente la délibération relative au bilan de la concertation sur le projet de renouvellement urbain du site de la Fauconnière.

Hervé DOULAT a mené avec l'association Nouveau Souffle Citoyen un travail de concertation. Le rapport a été envoyé avec retard et il s'en excuse. C'était un travail passionnant. Ce projet suscite beaucoup d'enthousiasme. Il y a eu de nombreuses contributions. Cependant, ce qui est appelé phase de concertation correspond plus à une phase d'information. Pour M. Doulat, il s'agissait plutôt de faire un travail de co-conception. En outre, se pose la question de savoir à quoi a servi leur travail, car il n'y a eu aucune variation, pas de modification entre le premier document et ce qui a été présenté le 05 novembre à l'Ilyade. 50K€ de frais d'études sont prévus en 2019 sur le projet fauconnière : sur quoi porteront ces études ?

Monsieur le Maire confirme qu'effectivement le rapport a été reçu vendredi. Il propose qu'il soit étudié en commission urbanisme. Dire qu'il n'y a pas eu de concertation est sévère. Il constate une adhésion globale sur ce projet, notamment sur la répartition entre les activités économiques, les logements et services. Tout est perfectible. Les interrogations concernent les sens de circulation et le stationnement. Le projet n'a pas évolué car personne n'a contesté ce qui y figurait.

Guillaume LISSY observe que quand on est à la Fauconnière on ne peut que constater l'urgence. Avec la fermeture des commerces, il n'y a bientôt plus de raison d'y venir. Concernant la concertation c'est un problème de méthode qui est soulevé. Il y a la vision de l'architecte et il y a la vision politique qui doit se traduire dans la fonctionnalité des services et des espaces.

VOTE : Adopté à la majorité moins 7 abstentions.

Désaffectation et déclassement d'un terrain situé à l'angle de l'avenue de Grenoble et de la rue de Cartale

Délibération retirée.

Signature d'une convention financière avec GRENOBLE HABITAT pour la réalisation d'un programme de 11 logements sociaux

Marc PAULIN présente la délibération relative à la signature d'une convention financière avec GRENOBLE HABITAT pour la réalisation d'un programme de 11 logements sociaux.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une délibération de principe mais qu'il y a toujours une discussion en cours sur l'emplacement exact du projet.

Guillaume LISSY réaffirme son soutien sur la nécessité de construire notamment à proximité d'une école qui a failli fermer il y a un an et demi, faute d'effectifs. Il note que le Maire ouvre la porte à un projet alternatif et souligne la nécessité de prendre en compte la question de la visibilité de la cour de l'école et la durée des travaux bruyants à proximité. Une pétition a été lancée sur les réseaux sociaux et les parents s'inquiètent légitimement. M. LISSY propose d'amender la délibération.

Monsieur le Maire est d'accord pour reprendre la rédaction de la délibération et de la convention pour retirer le numéro de la rue et le numéro de parcelle.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE, SPORTS ET CULTURE

JEUNESSE :

PRÉVENTION – Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une mission de prévention spécialisée sur la ville de Seyssinet-Pariset

Christine LANCELON PIN présente la délibération relative à la signature de la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une mission de prévention spécialisée sur la ville de Seyssinet-Pariset.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

CULTURE :

AVENANT N°1 à la Convention de partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une saison culturelle commune entre les villes de Seyssinet-Pariset et Seyssins pour les saisons culturelles 2018 à 2020

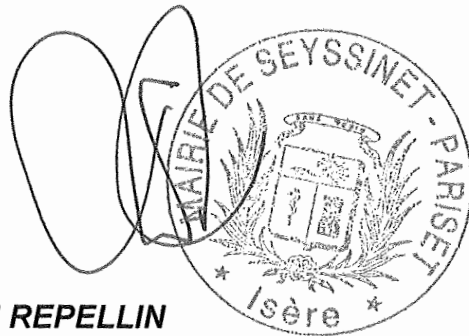
Frédéric BATTIN présente la délibération relative à la signature de l'avenant N°1 à la Convention de partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une saison culturelle commune entre les villes de Seyssinet-Pariset et Seyssins pour les saisons culturelles 2018 à 2020.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures 30

Pour extrait certifié le 21 décembre 2018

Le Maire



Marcel REPELLIN

Diffusion

M. le Maire

Mmes et MM. les Adjointes

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux

Mme la Directrice Générale des Services

M. le Directeur de Cabinet

Mmes et MM. les Chefs de Service

Le personnel communal

Syndicat CGT – CFDT

INTRANET

